

L ' HOTELLERIE DANS LES FONDS D'ARCHIVES PUBLIQUES

Par Jean-Bernard LACROIX

Les services d'archives publics conservent pour l'essentiel des archives provenant des administrations et dans une très faible proportion des archives privées. Pour les Archives des Alpes-Maritimes ce sont moins d'un kilomètre linéaire pour une vingtaine.

Les archives publiques permettent d'aborder la plupart des sujets d'études puisque l'Etat est omniprésent dans la vie du citoyen et dans toutes les formes d'activités de la société. On est même parfois surpris par certaines possibilités d'exploitation insoupçonnées, ainsi les registres d'écrou des prisons au XIX^e siècle constituent un élément majeur d'une histoire du costume. Pourtant les limites sont évidentes :

-d'une part il existe certains domaines où l'intervention de l'Etat est moindre contrairement à d'autres tels la politique, la sécurité, etc. Par conséquent la documentation est moins abondante, c'est le cas de l'économie avec son volet touristique et hôtelier et plus encore d'autres domaines comme la culture.

-D'autre part l'action de l'Etat répond à des préoccupations bien particulières de réglementation, de contrôle ou de planification par exemple qui ne donnent qu'une approche partielle voire déformante.

L'exemple de l'hôtellerie qui nous intéresse aujourd'hui illustre parfaitement ces deux types de difficultés.

Pour la période moderne qui correspond aux années 1800 à 1940 selon le cadre de classement des Archives départementales, la documentation la plus riche se trouve dans le fonds de l'administration générale et de l'économie, la série M.

La sous série 4 M est celle de la police. Mais les quelques articles qui ont trait à la police administrative concernent en fait la répression de l'alcoolisme et la tenue des débits de boissons et donnent de maigres renseignements sur l'hôtellerie. En tout et pour tout un dossier de statistiques de 1874 sur la tenue et la moralité des auberges et hôtels fournit des états numériques et quelques noms de propriétaires. A vrai dire les annuaires nous en apprennent tout autant.

Dans la sous série 6 M des statistiques et de l'économie générale on peut trouver des renseignements ponctuels sur la surveillance des prix et l'homologation des tarifs hôteliers.

La sous-série 8 M est celle qui intéresse spécialement le sujet puisque c'est celle du commerce et du tourisme mais on en mesure rapidement les limites car la plus grande partie de cette sous-série est constituée par les dossiers de foires et marchés et le contrôle des poids et mesures. Pour les Alpes-Maritimes on n'y trouve qu'un mince dossier non dépourvu d'intérêt il est vrai sur une campagne menée aux Etats-Unis et en Angleterre en 1922 en faveur de la Riviera italienne du fait de fortes augmentations des tarifs hôteliers français. La réaction de la chambre syndicale des hôteliers a d'ailleurs eu peu d'échos auprès du ministre français des affaires étrangères qui attribue la rareté actuelle des touristes, je cite, "aux notes d'hôtel exorbitantes de l'année passée".

Enfin la sous-série 10 M regroupe les archives relatives au travail et à l'emploi. Conventions collectives, main d'œuvre, syndicats hôteliers, éventuellement grèves sont généralement bien représentés. C'est effectivement le cas dans les Alpes-Maritimes, mais essentiellement pour les années trente. Citons par exemple les questions de révision de salaire dans les palaces de Cannes, des problèmes de licenciements à l'Hermitage et à l'Imperator de Nice, des élections de délégués à l'hôtel d'Angleterre, le paiement des congés payés pour le personnel dit au pourboire ou encore l'élaboration d'une convention collective du travail. Concernant les salariés dans l'hôtellerie s'y ajoute un dossier sur la protection de la main d'œuvre nationale prévue par la loi du 10 août 1932. Quelques rapports de police font le point de la situation dans certains hôtels mais l'essentiel correspond à des dérogations pour les établissements qui donnent des spectacles et reçoivent des troupes d'artistes étrangers. Enfin les dossiers de déclaration de syndicats professionnels font une place à l'hôtellerie avec, par exemple, l'association syndicale des hôtels de Nice, Cannes et Menton créée en 1877 mais ces dossiers succincts, généralement avec les seuls statuts, n'apprennent rien sur l'activité du syndicat.

On pourrait trouver des renseignements dans bien d'autres séries d'archives : actes notariés, rôles de contributions, cadastre pour citer quelques exemples, mais il s'agit dans bien des cas de sources fragmentaires, dispersées et de ce fait difficile à exploiter.

Dans le fonds de la chambre de commerce (33J), existent d'excellents indicateurs de l'activité hôtelière en particulier grâce aux dossiers relatifs à la taxe sur le chiffre d'affaire et à la taxe de luxe instituées au lendemain de la Première guerre mondiale. Les dossiers de réclamation et de protestation des hôtels contiennent des pièces justificatives et des lettres de clients. Ainsi le dossier de l'hôtel Métropole comporte un mémoire détaillé et la liste des clients de la saison 1920-1921 et dans celui du Majestic de Nice un livret fournit les plans par étage avec un relevé précis des pièces. Il y a encore dans les fonds publics une source qui est souvent négligée, les fonds judiciaires, peut-être parce que les répertoires mettent insuffisamment en relief leur intérêt mais aussi par les restrictions d'accès dus au délai de cent ans pour la procédure, qui en est la partie la plus riche. Des dossiers d'instruction contiennent des interrogatoires où l'hôtel tient une place ou peut même être au centre de l'affaire. Les dépositions de témoins toujours très vivantes sont un moyen de retracer une ambiance et des comportements comme peu d'archives sont en mesure de le faire. Et puis, dans les tribunaux de commerce, on a les dossiers de faillites : bilans, états des créanciers et surtout inventaires constituent des documents précieux. Un rapide sondage dans le tribunal de commerce de Nice a permis de le vérifier avec, par exemple, la description de tout le mobilier et du matériel de l'hôtel Saint-Pétersbourg à Nice en 1890. La rédaction prochaine du répertoire de la série U aura pour objectif de donner un meilleur accès à cette source privilégiée de l'histoire sociale et économique.

Plus inattendue peut-être la source des archives concernant les questions militaires (série R) n'est pas à négliger pour le sujet puisque les réquisitions d'hôtels pour les besoins de l'armée notamment comme hôpitaux auxiliaires ou pour les réfugiés pendant les deux guerres mondiales ont donné lieu à des états et des correspondances relatives aux indemnités.

En marge des archives publiques, les Archives départementales détiennent avec les archives imprimées (journaux et périodiques -spécialisés) une abondante documentation sur le sujet de l'hôtellerie avec notamment des organes professionnels et revues touristiques, sans oublier les fonds iconographiques, la série Fi avec ses photographies, cartes postales et plans.

En définitive ce sont les litiges, les aspects conflictuels, les périodes de difficultés de l'entreprise qui sont le plus mis en relief par la documentation administrative qui nous est proposée.

Une critique rigoureuse des sources est nécessaire et le respect des fonds d'archives tels qu'ils ont été constitués permet de juger du contexte, des limites de compétence ou de l'état d'esprit du rédacteur mais au delà le chercheur a besoin de disposer d'une diversité de sources pour parvenir à une analyse plus fine et plus objective. Aussi il est essentiel de pouvoir accéder à la documentation générée par les activités privées (entreprises, associations, famille...). Ces archives constituent un complément indispensable pour le chercheur. C'est pourquoi les archivistes s'emploient depuis plusieurs décennies à rassembler des fonds privés.

L'association du patrimoine écrit des Alpes-Maritimes oeuvre dans ce sens. Il existe des résultats concrets notamment en matière d'archives d'entreprises à la suite de la grande enquête menée par la direction des Archives de France dans les années 70. Cette politique a abouti à la réalisation du centre des Archives du monde du travail inauguré officiellement en 1993 à Roubaix à l'occasion du congrès des Archives de France.

On peut citer de beaux exemples d'archives économiques rassemblées aux Archives départementales des Alpes-Maritimes s celles des parfumeries de Grasse, des chantiers navals de l'Estérel et, en matière d'hôtellerie, le fonds de l'hôtel *Beauvivage à Nice* ou encore une partie des fonds des hôtels *Ruhl de Nice*, *Martinez* de Cannes et quelques autres parvenus par le biais du groupe financier Donadeï-Martinez (sous-série 3U). Nous avons là une multitude de documents : correspondance d'affaire relative à la gestion quotidienne des hôtels, actes notariés tels que statuts, baux, mutations, livres comptables sous leurs nombreuses formes, registres de réception des clients qui conservent la trace des hôtes des établissements et leur origine géographique, fichiers de personnel et clients, plans, documents publicitaires, photos, dépliants, menus et cartes des vins, etc. Il convient également de signaler les fonds d'architectes dans lesquels figurent des réalisations d'hôtel (fonds Arluc pour Cannes par exemple). Indéniablement d'innombrables possibilités d'études existent.

Si l'intérêt est par conséquent évident pour le chercheur encore faut-il que le détenteur d'archives privées trouve un intérêt à nous confier ses archives.

Le contrat de dépôt est le meilleur moyen pour préserver les fonds car il respecte la propriété privée avec toutes les clauses que souhaite y introduire le possesseur d'un fonds en lui ouvrant un grand nombre d'avantages. Tout d'abord nous offrons les meilleures conditions de conservation avec la sécurité contre l'incendie et la climatisation ce qui n'est jamais le cas pour des archives privées. C'est ainsi que les archives de l'association du musée niçois des traditions scouts conservées dans une cave ont échappé de peu à une inondation avant leur dépôt récent aux Archives départementales.

Mais surtout nous garantissons le classement et l'inventaire qui est le seul moyen pour profiter réellement d'une documentation qui n'est pas toujours organisée surtout lorsqu'elle est abondante. Une fois classée elle peut être beaucoup mieux utilisée par le déposant lui-même. Il en garde le contrôle et peut restreindre la communication s'il le juge nécessaire. Enfin les nombreux chercheurs qui fréquentent les archives seront incités à réaliser des travaux historiques ce qui constitue un élément de valorisation important pour le déposant.

Nous en avons un exemple récent dans la publication cette année d'une histoire de Merlin Gerin voulue et réalisée par cette société avec l'intention de mettre en exergue les valeurs, l'identité, la culture de l'entreprise, les directions de la communication ayant pris conscience de l'intérêt de l'histoire comme un excellent lien social.

En définitive les avantages du système sont clairs. Le droit de propriété est respecté, les conditions de conservation sont bonnes, le fonds n'est pas menacé de dispersion et de mutilation, le classement est assuré et l'exploitation en est facilitée dans l'intérêt de tous.

Le cas de l'hôtel Beaurivage qui a fait l'objet d'une étude de Mme Mortier l'illustre parfaitement et il faut espérer que cet exemple incitera à d'autres dépôts.